



COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Le comité syndical, légalement convoqué le six novembre deux mil dix-huit, s'est réuni le jeudi quinze novembre deux mil dix-huit, en séance publique au siège de Bayeux Intercom à Bayeux, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Patrick GOMONT.

Etaient présents :

CAMBRON Michel - FAUVEL Michel - KIES Laurent - MONTAIGNE Gilbert - ROSOUX Maryvonne - THOMINES Patrick - VAUTIER Evelyne	CDC ISIGNY OMAHA
BREIGEAT Christophe - ICHMOUKAMETOFF Gérard - SERONIE Jean-Marie - SIMONET Marie-Claude	BAYEUX INTERCOM
CHEVALIER Sandrine - COUZIN Alain - JULIEN Yves - LEU Gérard - LESERVOISIER Daniel	CDC SEULLES, TERRE ET MER

Etaient excusés:

CHATEL Benoît	CDC ISIGNY OMAHA
DEMOULINS Benoît - DUBOSQ Thierry - FREMY Christian	BAYEUX INTERCOM
DE PONCINS Pierre	CDC SEULLES, TERRE ET MER

Délibération n°08/2018

DELIBERATION : AVIS CONCERNANT LE PROJET DE MEMORIAL BRITANIQUE A VER SUR MER :

Monsieur le Président expose :

Le **Normandy Memorial Trust**, fondation britannique chargée de protéger la mémoire liée au débarquement des Alliés lors de la seconde guerre mondiale, souhaite **créer un lieu de souvenir et de commémoration à Ver sur Mer.**

Ce projet d'aménagement nécessite la réalisation d'une déclaration de projet visant à mettre en compatibilité le PLU de Ver sur Mer, ainsi que deux permis d'aménager (*l'un pour la partie mémorial et l'autre pour la partie parking*).

Cette déclaration de projet fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Dans le cadre de cette procédure, Bessin Urbanisme autorité porteuse du SCoT Bessin, est consulté pour avis en tant que collectivité territoriale intéressée par le projet au regard des incidences environnementales qu'il pourrait avoir sur le Bessin, en application de l'article L.122-1 et R.122-7-I du code de l'environnement.

L'avis de Bessin Urbanisme doit prendre la forme d'une délibération. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique.

Vu les dispositions du SCoT Bessin approuvé le 14 février 2008

Considérant, l'intérêt général du projet de Mémorial Britannique porté par le Normandy Trust, fondation britannique, à Ver sur Mer,

Considérant, les éléments du dossier de déclaration de projet, transmis à l'ensemble des membres du comité syndical par mail et l'analyse technique présentée par le Directeur de Bessin Urbanisme,

Considérant, que le projet de Mémorial Britannique porté par le Normandy Trust, fondation britannique, à Ver sur Mer, est compatible avec les dispositions du SCOT Bessin approuvé le 14 février 2008,

Après en avoir délibéré, le comité syndical de Bessin Urbanisme, à l'unanimité,

Décide, de rendre un avis favorable au projet de Mémorial Britannique à Ver sur Mer.

Délibéré et adopté en séance, les dits jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme
Le Président



**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2018 – 095 : Avis sur le dossier
environnemental du mémorial britannique en projet a
Ver sur Mer**

Séance du 3 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 3 décembre, à 17h00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le lundi 26 novembre 2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le lundi 26 novembre 2018.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	41	47
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 47
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Jacqueline ANDRE, Amandine BASLEY, Yves
BEAUDOIN, Jean-Paul BERON, Catherine BLOUET,
Marie-France BOUVET-PENARD, Jean CHANAL, Jean-
Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Alain COUZIN,
Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel
DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Veronique
GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON,
Martine HOUSSIN, Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves
JULIEN, Jean-Pierre LACHEVRE, Sylvie LE BUGLE,
Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc
LEON, , Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André
MARIE, Christian MARIE, Joël MARIE, Alain MIREY,
Phillippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE,
Alain PAYSANT, Nadège PONSARDIN, Olivier
QUESNOT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Geneviève
SIRISER

Ont donné pouvoir :
Sandrine CHEVALIER a donné pouvoir à Alain COUZIN
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à René GERLET
Alain DUVAL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier
COUILLARD
Chrystèle POUCHIN a donné pouvoir à Jean-Louis de
MOURGUES
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Le Conseil communautaire a nommé Jean-Pierre LACHEVRE secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules
Terre et Mer du 10 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.*

2018-095 : AVIS SUR LE DOSSIER ENVIRONNEMENTAL DU MEMORIAL BRITANNIQUE EN PROJET A VER SUR MER

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code de l'environnement
- Vu l'arrêté préfectoral autorisant la communauté de communes Seules Terre et Mer à modifier ses statuts du 26 décembre 2017
- Vu la délibération 2017-138 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie
- Vu le dossier de consultation fourni par les services de l'Etat
- Entendu les représentants du Normandy Memorial Trust ;
- Entendu l'assistant à maîtrise d'ouvrage

Considérant les points 2° à 4° visés à l'article L 122-1 du Code de l'Environnement (biodiversité, air, eau terre, biens matériels, patrimoine), la communauté de communes n'a pas de remarques particulières.
 Considérant que le projet est un atout touristique pour la communauté de communes.
 Considérant que la communauté de communes est compétente en matière de voiries et chemins

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

DONNE un avis favorable au dossier,

CEPENDANT il souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

- 1) La communauté de communes exerce la compétence voiries et elle souhaite être consultée sur ce sujet
- 2) La communauté de communes souhaite qu'un examen de la voirie intercommunale soit fait pendant le chantier
- 3) La communauté de communes souhaite être associée au plan de déplacement notamment des autobus

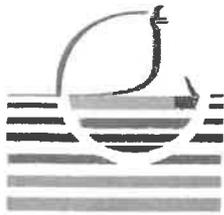
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Par délégation
 Le Vice-Président
 René GERLET



MAIRIE
DE VER-SUR-MER
14114

Tél. : 02 31 22 20 33

Fax : 02 31 21 18 34

e-mail : commune.versurmer@wanadoo.fr

copie CT+
SP

et DDTT,

DREAL,

Bureau amiona

monté de

la préfecture

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

COMMUNE DE VER SUR MER

Date 20/11/2018, affichage 12/12/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19- présents : 15 votants : 17

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe ONILLON, Maire

Etaient présents : Monsieur Philippe ONILLON, Maire, Madame Jacqueline ANDRÉ, Monsieur Philippe BUSTON, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean CHANAL, Adjoints,

Madame Magali DESLOGES, Madame Catherine DECOTIGNIE, Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN, Monsieur David L'HORSET, Madame Ginette NOTTA, Madame Nathalie BULLAT, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY, Monsieur Daniel DESCHAMPS, Monsieur Yves EIFLER, Madame Cécile MACHUREY.

Absents : Monsieur Erik POINTILLART,
Monsieur Francis ANNE,
Madame Caroline CAILL,
Madame Valérie TANQUEREL.

Procurations : Monsieur Erik POINTILLART à Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN
Monsieur Francis ANNE à Madame Catherine DECOTIGNIE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DEHLINGER

2018,11,01

AVIS SUR L'EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DU PROJET
DU MÉMORIAL BRITANNIQUE
DE VER SUR MER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de la DDTM du Calvados concernant l'avis de la commune sur le projet des incidences environnementales sur le territoire pour le projet du Mémorial Britannique de Ver sur Mer.

Après cet exposé, Le Conseil Municipal à 1 abstention : Monsieur Daniel DESCHAMPS

N'a pas d'observation à formuler sur l'élaboration du dossier.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 04/12//2018

Le Maire,

PH. ONILLON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEUVAINES

DU 23 NOVEMBRE 2018



Le 23 novembre 2018, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Meuvaines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves de Joybert, Maire de Meuvaines.

Date de convocation et d'affichage : le 15 novembre 2018

Présents : M. Yves de Joybert, M. Gilles Tabourel, M. Bernard Le Rossignol, M. Olivier Etienne, M. François André, Mme Marie-France Marie, M. Mathieu Denize.

Absents : M. Arnaud Léonard, M. Philippe Labbey, Mme Nathalie Tapin, M. Marc de Montessus.

Mme Nathalie Tapin a donné pouvoir à Mme Marie-France Marie

M. Marc de Montessus a donné pouvoir à M. François André.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 7, Votants : 9.

Secrétaire de séance : M. Mathieu Denize.

Ordre du jour :

- Incidences environnementales du projet de mémorial britannique de Ver-sur-Mer
- Questions diverses.

Objet : Incidences environnementales du projet de mémorial britannique de Ver-sur-Mer

Après délibération, le conseil municipal, à raison de 8 voix pour et d'une abstention, donne un avis favorable à l'étude d'impact et d'évaluation environnementale du projet de mémorial britannique de Ver-sur-Mer.

Affiché du 29 novembre 2018
au 29 janvier 2019

Fait à Meuvaines, le 29 novembre 2018
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves de Joybert.



copie CT.
+ SP

→ Sonia Va

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE CREPON

SEANCE DU

5 novembre 2018 à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué et réuni sous la présidence de Monsieur P. de PONCINS, Maire.

Etaient présents : G. BAUDRY, C. GUEDON, Adjoints
M. SIMON, R. GOGUELET, F. THOUVENEL.

Absents excusés : J.L de MOURGUES : pouvoir à P. de PONCINS.
A. de LENCQUESAING : pouvoir à R. GOGUELET.
F.BENOIST, J. GIGUET, K. SILEGHEM.

R. GOGUELET est élu Secrétaire.

MEMORIAL DE VER SUR MER

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état du dossier.

Le conseil municipal n'a pas de remarques à formuler sur les incidences environnementales du projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire :

P.de PONCINS.



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE GRAYE-SUR-MER

Mairie
14470 GRAYE SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°24112018/01

Conseillers
en exercice : 13
de présents : 10
de votants : 10

Séance du 24 novembre 2018

L'an deux mille dix huit

Le vingt quatre novembre

Le conseil municipal de la commune de GRAYE-SUR-MER
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
du 16 novembre 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice sauf Patricia
ANDRE, Stéphane DELAUNE, Aurélien LEBERTRE

Un scrutin a eu lieu, Patrick LAVARDE a été nommé pour remplir les
fonctions de secrétaire

Objet : Avis sur le projet de Mémorial britannique à Ver-sur-Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L122-1-V et R122-7-I ;

Considérant le projet du Normandy Memorial Trust consistant à ériger un monument dédié à la
mémoire des soldats britanniques ayant participé au Débarquement allié en 1944 et à créer un lieu
de souvenir et de commémoration à Ver-sur-Mer ;

Considérant la demande d'avis reçue le 25 octobre 2018 au regard des incidences
environnementales de ce projet ;

Considérant l'étude d'impact du projet de mémorial britannique réalisée ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, considère qu'il n'a pas d'observations à émettre sur l'étude
d'impact présentant les incidences environnementales du projet de mémorial à implanter à Ver-
sur-Mer sous la maîtrise d'ouvrage du Normandy Memorial Trust.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Pierre LACHÈVRE



4 envoi plan
à DMI (4)
- DMI (4)
Pour avisons
à préfeture

Séance du 4 décembre 2018

Convocation : 23 novembre 2018

Membres : 10 – Présents : 8 – Absents : 2 – Votants : 8

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, salle de la Mairie, sous la présidence de René GERLET, Maire.

Présents : Michel RICHARD 1er adjoint, Claire GARRIGUE LANGLOIS 2ème adjointe, Eric LECHEMINANT, Denis FERDY, Françoise CHATELLIER, Régis BAILLEUL, Guillaume LEMENAGER,

Absentes : Fanny COLBOC, Pauline DEVOS

Secrétaire de séance : René GERLET

Le quorum est atteint

**AVIS SUR LE DOSSIER ENVIRONNEMENTAL DU MEMORIAL
BRITANNIQUE EN PROJET A VER SUR MER**

Le conseil municipal a examiné avec attention le dossier de création d'un Mémorial à Ver sur Mer. Il n'a relevé aucun inconvénient concernant la commune sur le plan environnemental.

Après une étude approfondie qui a donné suite à une discussion nourrie autour de l'intérêt de ce projet sur un plan historique et touristique ainsi que sur un plan éthique et social, le projet a été validé à la majorité avec 5 voix pour et 3 voix contre.

L'étroitesse des voies d'accès à la commune de Ver sur Mer a conduit le Conseil à souhaiter que la commune de Sainte Croix sur Mer soit associée à la réflexion sur ce point particulier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

René GERLET

